

LA PROBLÉMATIQUE DU DROIT À LA FIN DE VIE DANS LES AMANTS DU LUTETIA D'ÉMILIE FRECHE

Sylvain Koffi KOUASSI

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

sylvainlefrancet@live.fr

&

Djofolo DOUMBIA

Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Résumé : Objet de débats et d'un emballement médiatique, la question du droit à la fin de vie nourrit également la prose romanesque. *Les Amants du Lutétia* d'Emilie Freche participe à cette dynamique réflexive sur cette problématique à la fois sociétale, éthique, philosophique, religieuse, politique et surtout juridique. Le droit à la fin de vie entre soins palliatifs, suicide assisté et euthanasie renvoie à une mort douce et sans souffrance. Que ce soit dans un élan de compassion ou de respect de la dignité humaine, l'euthanasie active est punie par la loi. À partir de la sémiotique et de la critique thématique, cet article révèle que l'écrivaine Emilie Freche en fictionnalisant la notion de la fin de vie en interroge les différentes facettes du droit face à la mort et relance le débat sur les lois sur l'euthanasie en attente à l'assemblée nationale française.

Mots clés : Dignité, Droit, Fiction, Mort, Euthanasie

THE PROBLEM OF THE RIGHT TO THE END OF LIFE IN EMILIE FRECHE'S LES AMANTS DU LUTETIA

Abstract: The subject of debate and media hype, the question of the right to the end of life also feeds the prose of novels. Emilie Freche's *Amants du Lutétia* (Lovers of the Lutetia) by Emilie Freche is part of this reflexive dynamic philosophical, religious, political and above all legal, political and above all legal. The right to the end of life palliative care, assisted suicide and euthanasia refers to a gentle death suffering. Whether out of compassion or out of respect for human dignity active euthanasia is punishable by law. Using semiotics and thematic criticism, this article reveals that writer Emilie Freche fictionalizes the notion of the end of life questions the various facets of the death, reopens the debate on euthanasia laws pending in the French in the French National Assembly.

Keywords: Dignity, Law, Fiction, Death, Euthanasia

Introduction

Affirmer que certaines œuvres littéraires se construisent sur des questions d'actualité est un truisme. Ainsi, après l'affaire Vincent Lambert qui a secoué la France de 2010 à 2019, la question du droit à la fin de vie est constitutive de l'intrigue de plusieurs romans en l'occurrence *Les Amants de Lutétia* d'Émilie Freche ; une œuvre dans laquelle un couple se donne la mort pour préserver sa dignité. Le droit à la fin de vie, connu sous la notion d'euthanasie, renvoie à une mort douce et sans souffrance. Il s'agit pour les médecins de soulager les agonies des mourants. Il est vrai que le mot a changé de sens mais il reste confus. L'euthanasie semble être similaire non seulement à un suicide, à un suicide assisté mais aussi à un homicide. Pourtant, dans son sens originel, certains l'entendent toujours comme le fait de mettre fin soi-même à ses jours pour éviter de souffrir ou pour mourir « dignement ». Si tuer quelqu'un relève toujours du Code pénal, il existe cependant une difficulté extrême pour le législateur de se prononcer sur la fin de vie, tant il est bien difficile de faire des lois sur la vie, encore plus de légiférer sur la mort. À travers le sujet : « la problématique du droit à la fin de vie dans *Les Amants du Lutetia* d'Émilie Freche », nous nous interrogeons sur la notion de « droit à la fin de vie » à partir des différentes facettes du droit présentées dans le roman d'Émilie Freche ainsi que sur les implications sémantiques de la mise en fiction du droit à la mort. Que faut-il entendre par droit à la « fin de vie » ? Quelles sont les implications sémantiques ou médicales liées à cette notion ? Comment le droit à la fin de vie transparait-il dans les *Amants du Lutetia* d'Émilie Freche ? En militant pour le droit à la fin de vie, l'écrivaine ne va-t-elle pas à l'encontre des droits de l'homme ?

À terme, cette étude entend analyser la question de la fin de vie telle que narrativisée par Émilie Freche. À partir de la sociocritique et de la critique thématique, nous étudions les indices relatifs à la question de l'euthanasie ou du droit à la fin de vie et l'élaboration de projet de loi règlementant cette problématique. Enfin, cet article met en relief les enjeux littéraires, sociaux et juridiques de cette mise en fiction du droit à la fin de vie.

1. L'euthanasie : approche conceptuelle d'une notion controversée

Euthanasie, suicide assisté et soins palliatifs sont les différents termes en lien avec la fin de vie ou précisément les traitements dont bénéficient les patients atteints d'une pathologie grave ou incurable. Quels liens ces termes

entretiennent-ils ? Les textes juridiques en font-ils mention ? Une clarification s'impose *hic et nunc*. Ce faisant, nous posons les jalons qui nous serviront tout au long de cette réflexion. Le suicide assisté consiste à prescrire des médicaments à un patient qui a formulé clairement la demande à un médecin. Contrairement à l'euthanasie, c'est le patient lui-même qui pose le geste ultime et non le médecin qui ne fait que l'accompagner, l'orienter. Pour la CCNE (Comité Consultatif National d'Éthique), l'assistance au suicide revient « à donner les moyens à une personne de se suicider elle-même (...) en absorbant un produit létal qui lui a été préalablement délivré »¹. Les soins palliatifs désignent, quant à eux, des soins actifs et continus administrés pour soulager la souffrance d'un patient dont la mort pourrait intervenir dans un moyen ou long terme. Ces soins visent non seulement à soulager la souffrance mais aussi à sauvegarder la dignité de la personne malade. En un mot, le lexème euthanasie, issu du grec (*eu* : bien, et *thanatos* : une mort) renvoie à une noble fin. Elle consiste à « administrer volontairement à un malade ou blessé incurable, dans le but de mettre fin à ses souffrances, un produit qui met fin à sa vie » (L. Sabatié-Garat & F. Thomas, 2005, p. 2). Selon le CCNE l'euthanasie est un « acte destiné à mettre délibérément fin à la vie d'une personne atteinte d'une maladie grave et incurable, à sa demande, afin de faire cesser une situation qu'elle juge insupportable »². Deux formes d'euthanasie existent à savoir : l'euthanasie passive et l'euthanasie active.

De ces définitions, il ressort que l'euthanasie et le suicide assisté font partie de « l'aide active à mourir ». Parmi ces pratiques, seule la sédation ou euthanasie passive est autorisée en France. Toutefois, dans d'autres pays européens, la forme active est autorisée comme aux Pays-Bas et en Belgique depuis mai 2002 (avec 2700 euthanasies en 2021). Toutefois la demande doit être volontaire, réfléchie et répétée et sans une pression extérieure. D'un point de vue législatif, il est vrai qu'en France, l'euthanasie active est considérée comme un homicide volontaire mais plusieurs lois ont été votées pour combler ce vide juridique relatif non seulement à la fin de vie mais aussi aux soins palliatifs. La loi du 09 juin 1999 assure le droit d'accès au soulagement de la douleur et à des soins palliatifs. La loi Kouchner du 04 mars 2002 élude la question de la fin de vie et accorde le droit du refus de traitement aux malades. En 2005, la loi Leonetti permet aux patients de s'opposer à un traitement vu comme obstiné et déraisonnable. En clair, cette loi a entériné le

¹ Comité Consultatif National d'Éthique.

² Idem.

droit au refus d'obstination déraisonnable aussi appelé « acharnement thérapeutique » et le droit au refus de tout traitement. Les médecins peuvent alors arrêter le traitement. Le patient peut, également, rendre par écrit, et ce, de façon anticipée, ses volontés relatives à la fin de vie au cas où son état ne lui permettrait pas de le faire. La loi Claeys en 2016 a renforcé celle de 2005 avec le choix d'une personne de confiance et la possibilité pour le patient d'accéder à une sédation profonde et continue jusqu'au décès. Celle-ci consiste à endormir de façon profonde et durable un patient atteint d'une maladie grave et incurable.

La question de la fin de vie a toujours été au cœur de l'actualité et l'objet de débat dans la société française et ce, depuis 1999. Une convention citoyenne sur la fin de vie a d'ailleurs réuni 150 experts entre décembre 2022 et avril 2023 et l'actuel président français à propos du projet de loi sur la fin de vie soutient qu'il « ne s'agit pas ni de l'euthanasie ni de suicide assisté mais plutôt d'une loi de fraternité »³. Sous François Bayrou, deux propositions de loi relatives aux soins palliatifs et à l'aide à mourir ont été déposées le 06 mars dernier et débattues à partir du 12 mai 2025.

Cette problématique du droit à la fin de vie est à l'origine d'une abondante littérature. Celle-ci oscille entre récit de fiction, de témoignage et d'écriture intimiste. Ainsi dans *Six mois à vivre*, atteinte du cancer, Marie Deroubaix aidée de son mari Bertrand, raconte sa douloureuse expérience afin qu'une loi relative à la dépénalisation de l'euthanasie soit prise en France. Elle jette un regard critique sur les pratiques hospitalières et thérapeutiques qu'elle juge scandaleuses. Finalement, c'est en Belgique qu'elle est morte de manière douce et dans la dignité. Dans ce même élan, Frédéric Lenoir, dans *La Consolation de l'Ange*, évoque la question relative à la fin de vie, plus précisément celle du suicide. Son récit met en lumière le contraste entre le désir de mourir et celui de vivre. Il met en exergue la rencontre entre un jeune homme qui a tenté de se donner la mort et une vieille femme mourante mais portée par un immense appétit de vivre. Quant à Valérie Capelle, dans son roman *Sept jours pour vivre*, elle campe les derniers instants d'Antoine sur la terre des hommes. Dans ce compte à rebours, Antoine qui ne veut pas finir en soins palliatifs fait la rencontre fortuite de Paulette qui va lui tendre la main. Elle l'emmène alors dans sa maison de campagne à Andernos, un lieu fait de simplicité, un espace de vie où chaque instant est vécu profondément.

³ Discours d'Emmanuel Macron sur la fin de vie.

Antoine qui avait eu une existence trépidante orchestrée par son métier d'architecte, réapprend à s'émerveiller de chaque chose et surtout de chaque instant. *Sept jours pour vivre* est un roman sur la fin de vie qui célèbre la vie plus précisément dans la magie que renferme chaque instant. Dans *Le Dernier soir*, Thomas Misrachi met, également, en lumière la fin de vie. Sylvie face aux ennuis de santé à venir, à la dégénérescence cérébrale et la perte d'autonomie, prend la décision de mettre fin à sa vie. Après une existence dorée remplie de bonheur et de joie partagée, ce personnage refuse de subir le même sort que le commun des mortels qui à un âge avancé se trouve enfermé dans les EHPAD, indépendant, à la charge de ses enfants et attendant la mort. Ce roman raconte la dernière soirée de cette dame avant le geste ultime. Le faisant, ce texte défend le droit de mourir dans la dignité. C'est dire que le droit à la fin de vie est au cœur de plusieurs œuvres littéraires. Chez la romancière française Emilie Freche, cette question se fait plus pressante.

2. De la mise en récit du droit relatif à la fin de vie

Emilie Freche dans *Les Amants du Lutétia* met en scène un suicide problématique. En effet, un très vieux couple a été retrouvé mort (des sacs de congélation sur la tête) dans une chambre d'un très huppé hôtel, le Lutetia. Ils étaient tout endimanchés. Au-delà de l'intrigue se pose l'épineuse question de la fin de vie. Quelles sont les mobiles d'un tel acte ? La réponse à cette interrogation peut se lire dans la lettre que le couple a laissé pour leur fille Eléonore et leur petit-fils Simon. Dans cette lettre, l'on peut lire dans l'œuvre d'E. Freche, (2023, p. 25) :

Nous avons eu une vie magnifique. Nous avons eu beaucoup de chance, et profité au maximum de tout ce qui nous aura été offert. Nous allions avoir quatre-vingt-six et quatre-vingt-huit ans, que pouvions-nous nous souhaiter de mieux que de partir ensemble, et encore vaillants ?

Leur acte répond sans nul doute à la question qu'Albert Camus pose dans *Le Mythe de Sisyphe*, question qu'il considère comme la plus importante. Il s'agit de savoir si « la vie vaut ou ne vaut pas la peine d'être vécue » (A. Camus, 1942, p. 15). Après avoir longuement muri et préparé leur départ de la terre des hommes, Ezra et Maud se donnent la mort par asphyxie en prenant soin de laisser une lettre dans laquelle ils justifient leur acte. Il s'agit pour eux « de partir ensemble » et « encore vaillants ». Autrement dit, ils tiennent à leur unité et à leur dignité. Toutefois, leur geste est examiné à l'aune du droit.

2.1. La mort face au droit

Considérée comme l'ultime séquence de la vie juridique, la mort met fin à la personnalité juridique de l'individu qui est passé de vie à trépas. Cette idée est étayée par le juriste Xavier Labbée qui affirme que : « le cadavre de l'homme n'habite plus un sujet de droit » (X. Labbée, 1997, p.376). Il n'existe plus de droits propres à la personne décédée. Toutefois, suivant le contexte de la mort, des dispositions juridiques sont prévues pour la réglementer. Ainsi qualifiée de « mort violente », les dépouilles des époux Maud avaient été transportées à l'Institut médico-légal de Paris. Ses proches n'ont ni le droit de les approcher ni celui de les voir. C'est seulement après les autopsies que les corps seront rendus à la famille. « Ce qui m'embête, c'est que tant que les autopsies n'auront pas été réalisées, nous ne pourrons pas voir les corps. La loi l'interdit. » (E. Freche, 2023, p. 22). Cette idée est renforcée par cet autre passage :

De la bouche de cet homme, j'appris aussi que dans le Code civil, les dépouilles ne figuraient pas dans le livre des personnes mais dans celui des biens, de sorte qu'après l'analyse de leur peau, leurs os et leurs fluides, mes parents me seraient rendus et deviendraient, au moins du point de vue du droit, ma possession, au même titre qu'une maison ou une voiture. (E. Freche, 2023, p. 22)

Le droit s'applique non pas seulement aux vivants mais aussi à ceux qui sont passés de vie à trépas. Nombre de ces textes juridiques régissent les attitudes que les proches devraient avoir à l'égard des dépouilles mortelles. Ce passage illustre bien cette lecture :

Je suis devant le MK2 Bibliothèque, puis chez moi dans mon salon en train de lire tranquillement, et voilà qu'on sonne à ma porte. Police nationale, bonjour madame. Ils sont trois hommes en uniforme. Le premier me dit qu'il sait que je les cache ici, la gardienne m'a balancée, alors inutile de perdre du temps, autant avouer tout de suite. Il me rappelle que la loi interdit d'en cacher chez soi, est-ce que je le sais ? Est-ce que j'ai pris connaissance de cette nouvelle loi ? Parce que nul – nul, nul, nul – n'est censé ignorer la loi ! Et à cet instant, les trois flics passent la porte et se mettent à tout retourner dans mon appartement, ma chambre, mon dressing, mon salon, ma salle de bains, puis quand enfin ils trouvent sous l'évier de la cuisine les deux urnes remplies des cendres de mes parents, ils me regardent avec tout le dégoût dont ils disposent, et celui qui a déjà parlé me hurle Allez ! Schnell ! On t'embarque toi aussi, espèce de sale vermine ! (E. Freche, 2023, p.162)

Eléonore, la fille des amants du Lutétia est arrêtée pour avoir conservé chez elle, les cendres de ses parents après la crémation. De fait, selon l'article L2223-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de 2008 à propos de la destination des cendres post crémation, la conservation permanente des urnes funéraires à domicile est formellement interdite. Il existe donc des dispositions juridiques qui régissent la mort. Outre, cette mise en lumière du droit relatif à la mort, *Les Amants du Lutétia* reprend l'un des motifs de l'euthanasie qui est la préservation de la dignité.

2.2. La dignité comme motif du droit à la fin de vie

La charte des droits fondamentaux de l'union européenne prescrit en son article 1 que la dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée. À l'origine, cette charte est apparue après la Seconde Guerre mondiale en réaction contre les crimes nazis. L'être humain est sacré et ne doit, par conséquent, pas être asservi. Dans un autre registre, la dignité renvoie à l'amour propre que l'on a pour soi-même. C'est assurément cette fierté narcissique qui a motivé le geste de Ezra et Maud « de partir ensemble » et « encore vaillants ». Ils ont choisi le lieu, l'heure de leur mort à l'abri du regard des autres. Ainsi la presse s'étant saisi de l'affaire a qualifié le geste des *Amants du Lutétia* de « manifeste pour le droit à une mort douce, et digne ». (E. Freche, *Les Amants du Lutétia*, p.58). L'honneur et la dignité sont des valeurs chères à la société française. « Mourir dans la dignité » est le souhait de bon nombre de Français. Il existe d'ailleurs une « Association pour le droit de mourir dans la dignité » (ADMD). « Sa revendication, constante depuis sa création est formalisée dans une proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté et à assurer un accès universel aux soins palliatifs »⁴. Selon cette association, 92 % des Français interrogés seraient favorables à la légalisation de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté. C'est dans ce sens que Marie Hennezel a écrit un livre intitulé « *Nous voulons tous mourir dans la dignité* ». Bien plus, les propos de ce personnage dans *Les Amants du Lutétia* attestent de l'acceptation du geste posé par Ezra et Maud :

Moi aussi, suis tout à fait d'accord avec vous. On a parfaitement le droit de décider qu'on arrive au bout de sa vie. Et partir avec celui ou celle qu'on a tant aimé, comme vos grands-parents, c'est une fin magnifique. La plus belle des fins. (E. Freche, 2023, p. 99).

⁴ <https://www.admd.net/> (consulté le 08 mars 2025 à 15 h 12).

Le peintre Bernard Buffet est parti de cette façon, dans son atelier du Var. La France est un grand pays, elle s'honorerait à adopter une loi sur l'euthanasie. Cela permettrait de ne pas se voir déchoir peu à peu, ni d'être une charge pour ses proches. On absorberait une substance létale et on s'endormirait pour l'éternité. Si possible à deux, comme Ezra et Maud Kerr. C'est tout ce que je nous souhaite, à mon mari et à moi. (E. Freche, 2023, p. 99).

En un mot, les partisans de l'euthanasie « réclament l'inscription du droit de mourir dans la dignité au rang de nos droits fondamentaux ». (E. Freche, 2023, p.112). Pour eux, il faut dire non à la mort dans la souffrance mais oui à la mort dans la dignité. En quittant le monde de cette manière, ils pensent se soustraire de la perte progressive du contrôle sur leur corps. Il s'agit de jouir de leur autonomie et leur indépendance envers leur entourage pour qui, ils pensent être devenus un boulet au pied. L'acte posé par Ezra et Maud Kerr est qualifié de « magnifique » et de « la plus belle des fins ». Certains personnages du roman approuvent leur décision et militent afin que cela soit inscrit dans la loi. En d'autres termes, ils sont pour une légitimation de l'euthanasie. Sur un autre axe, la question de l'euthanasie se pose dans une société se définissant d'un point de vue utilitariste. Dans un monde qui prône le rendement et la compétition, où la performance et l'efficacité sont surestimées par rapport aux valeurs traditionnelles, le sentiment d'inutilité et de dépendance à l'autre peut engendrer le souhait de ce geste ultime. Ce récit laisse entrevoir, d'un point de vue formel, une hybridité narrative.

2.3. De l'hybridité narrative sur la fin de vie

Publié en 2023, *Les Amants du Lutétia* épouse les nouvelles formes romanesques ; celles de l'extrême contemporanéité, une époque caractérisée par un renouvellement de l'écriture. Les stratégies narratives classiques n'ont plus droit de cité et intègrent d'autres modalités qui donnent aux nouveaux textes un caractère hybride. Émilie Freche convoque ainsi dans son œuvre d'autres formes d'expression, de communication dans une perspective intermédiaire. L'intermédialité est, selon Jürgen Müller :

À la fois un objet, une dynamique et une approche. Comme objet, elle concerne les relations complexes, foisonnantes, polymorphes, multidirectionnelles entre les médias. Comme dynamique, l'intermédialité est ce qui permet l'évolution et la création de médias, elle est aussi ce qui produit des résidus médiatiques. Il découle de cela la nécessité d'une approche originale susceptible de mieux comprendre cet objet et cette dynamique. (J. M. Larrue, 2015, p. 31).

L'intermédialité permet de décrire les phénomènes, interactions et relations qui ont lieu entre les médias ; en prenant soin de préciser que nous adoptons le média au sens large du terme, c'est-à-dire comme tout support matériel qui permet d'établir une communication (écrite, orale, audiovisuelle) ou tout procédé de transmission de la pensée. L'intermédialité comme nouveau mode d'écriture est une des pratiques artistiques de plus en plus convoquées par les romanciers contemporains qui adoptent les médias et les arts, les adaptent pour innover et trouver de nouvelles formes que pourrait revêtir le texte romanesque. Elle s'inscrit sans doute dans un processus de création, d'innovation et de subversion en rapport avec le roman canonique.

Chez Emilie Freche, la dimension intermédiaire de son œuvre se révèle par l'intégration de photographies et surtout de captures d'instagram comme à la page 111 où on peut lire : « Intagram-Lesamantsdulutétia-Amants/ Amour éternel / Droit de mourir dans la dignité » (E. Freche, 2023, p. 112). La création de ce groupe instagram répond non seulement au besoin de justifier l'acte posé par le couple mais aussi à l'objectif de défendre le droit de mourir dans la dignité. Simon, le petit-fils des défunts, à l'initiative de cette plateforme s'explique dans ce passage :

Avant de se tuer, Ezra et Maud ont laissé un courrier au procureur de la République dans lequel ils ont accusé l'État de condamner les gens comme eux à une mort violente, en leur refusant la possibilité d'ingurgiter une potion létale. Pour que leurs voix soient entendues, je lance aujourd'hui une pétition sur [change.org](https://www.change.org) réclamant l'inscription du droit de mourir dans la dignité au rang de nos droits fondamentaux ». (E. Freche, 2023, p. 112).

Cette pétition lancée par Simon fera l'objet d'échanges entre lui et de nombreux internautes. Ces échanges sont retranscrits dans la trame de l'œuvre. On y retrouve d'ailleurs l'hashtag « @lesamantsdulutetia » (E. Freche, 2023, p. 112) ainsi que les sites internet : « Lesamantsdulutetia <https://www.change.org.pour-une-fin-de-vie-digne> ». Outre ces références, *Les Amants du Lutétia* comporte des mails échangés entre Simon et sa mère au sujet de l'héritage du couple défunt.

Le roman d'Emilie Freche tout en faisant du droit à l'euthanasie le sujet central de sa fiction, crée une relation intermédiaire entre la littérature et d'autres médias. Cette interaction aboutit à une hybridation du roman par cette nouvelle stratégie narrative. Cependant, la défense de la thèse du droit de mourir dans la dignité peut paraître paradoxale.

3. Pour la fin de vie ou paradoxe d'un combat pour un non-droit

Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine (...), mon premier souci sera de rétablir, de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux (...) Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément⁵.

Le Serment d'Hippocrate qui est la balise éthique de la pratique médicale condamne sans fioriture, l'euthanasie active. Un médecin se doit de préserver la vie coûte que coûte, et n'a pas le droit de décider par lui-même de l'ôter. Son rôle est d'atténuer la souffrance et non pas d'abrégier la vie. Cela reprend les principes religieux de l'inviolabilité de la vie humaine selon lesquels la vie est sacrée, car Dieu nous l'a offerte et il n'est pas du choix de l'Homme de l'ôter à soi ou à un tiers tel que l'a inscrit dans le marbre le cinquième des Dix commandements « Tu ne tueras point » ((Ex 20,13). Cette interdiction est rappelée dans un article de presse publié sur l'affaire « des Amants du Lutétia » :

La loi interdit l'accès à toute potion létale qui permettrait une mort douce, lui ont écrit les époux Kerr. La loi condamne donc toute personne qui voudrait quitter sereinement la vie à des pratiques barbares comme l'étouffement, la strangulation, la pendaison, ou le saut sur une rame de métro – belle humanité ! (E. Freche, 2023, p. 59)

Le Préambule du Code de déontologie en son article 2 insiste d'ailleurs sur « le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité. Le respect de la vie n'est pas propre au médecin mais s'applique particulièrement à lui, sans être poussé à l'absurde ». « Soulager oui, tuer Non », tel est le slogan du Collectif « Soulager mais pas tuer »⁶. C'est un collectif qui regroupe des étudiants en médecine, des personnes handicapées, des proches de personnes accidentées. Créé en 2014, ce collectif milite pour une généralisation de la culture palliative et contre l'euthanasie et le suicide assisté. Il s'agit de prôner un respect de la vie humaine car la dignité, ce n'est pas seulement le regard des autres mais plutôt le courage de tenir jusqu'au bout. Dans *Les Amants du Lutétia*, cet argument est repris par l'un des personnages opposés à l'euthanasie. Il affirme : « Jamais vous n'obtiendrez l'adoption de cette loi. Hollande l'avait promise et il ne l'a pas fait. Ce n'est pas Macron et son « en même temps » qui s'y collera. La droite ne laissera jamais faire. » (E. Freche,

⁵ Un Extrait du Serment d'Hippocrate.

⁶ <https://www.soulagermaispastuer.org> (Consulté le 14 février 2025).

2023, p.153). L'euthanasie est donc un non droit selon le principe spirituel, la posture en la croyance divine et la droite conservatrice.

Conclusion

Le choix des amants du *Lutétia* pose la question du droit à la fin de vie. Celle-ci implique la médecine avec les notions de soins palliatifs, de suicide assisté et d'euthanasie. C'est également une problématique juridique. Surtout que l'euthanasie, qui consiste à aider de manière active un malade en situation de grande souffrance de passer de vie à trépas, est punie par la loi. À travers *Les Amants du Lutétia* d'Emilie Freche, se lisent les principaux motifs des praticiens et des partisans de cette méthode. Soucieux de jouir de leur liberté de vivre, certains réclament la liberté de mourir. Tenant à leur dignité, ils entendent se soustraire à la souffrance et à la dégénérescence de l'esprit et l'affaiblissement du corps, en un mot aux syndromes gériatriques. Cette convocation du droit dans la fiction laisse entrevoir un dispositif intermédiaire qui donne un caractère hybride au roman d'Emilie Freche.

Références bibliographiques

- ABIVEN Maurice, 1990, *Pour une mort plus humaine. Expérience d'une unité hospitalière de soins palliatifs*, Paris, InterEditions, 240p.
- FOURNERET, Eric (2018) : *Sommes-nous libres de vouloir mourir? Euthanasie, suicide assisté : les bonnes questions*, Paris, Albin Michel, 208p.
- FRECHE Emilie, 2023, *Les Amants du Lutétia*, Paris, Albin Michel, 262p.
- HINTERMEYER Pascal, 2004, « Les critères du bien mourir ». *Gérontologie et société*, vol. 27 / n° 108, pp. 73-87.
- LA MARNE Paul, 1998, *Ethiques de la fin de vie. Acharnement thérapeutique, euthanasie, soins palliatifs*, Paris, Ellipses, 128p.
- LARRUE Jean-Marc, 2015, « Du média à la médiation : les trente ans de la pensée intermédiaire et la résistance théâtrale » in *Théâtre et intermédialité*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Septentrion, p. 27-56.
- LUNEL Alexandre, 2017, « *La fin de vie d'hier à aujourd'hui : étude historique et juridique* ». *Les Cahiers de Justice*, n°3, pp. 403-411.
- THOMAS Louis-Vincent, 1975, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 540p.
- VAN VYVE Maurice. 1951. « La mort volontaire ». *Revue philosophique de Louvain*, troisième série, tome 49, n°21, pp. 78-107.

WELSCHINGER Béatrice. 2001. « La légalisation de l'euthanasie et de l'aide au suicide aux Pays-Bas: un défi pour les États européens ». *InfoKara*, Vol. 16, pp. 3-10.